

APPEL A COMMUNICATIONS

Colloque de la SFER - 26 et 27 Juin 2025

Campus Agro Paris-Saclay 22 place de l'Agronomie 91120 Palaiseau

Politiques agricoles, mondialisation, échanges, normes et (re)localisation des activités

Bilan et perspectives, 30 ans après la création de l'OMC

1) Appel à communications

La Société Française d'Économie Rurale (SFER) organise ce colloque les 26 et 27 juin 2025 à Paris-Saclay, en collaboration avec les Unités [PSAE](#) (*Paris-Saclay Applied Economics*) et [SADAPT](#) (*Science Action Développement - Activités Produits Territoires*).

Trente années après les accords de Marrakech et la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'heure est venue de se retrouver pour partager des analyses, s'enrichir au plan méthodologique et débattre autour de ces questions. Ce colloque vise à couvrir le champ des sciences humaines et sociales (économie, sociologie, géographie, histoire et droit).

Pour procéder à la sélection des communications orales, le comité scientifique de ce colloque invite chaque auteur(e)s à déposer, avant le **24 avril 2025 (inclus), un résumé** sur la plateforme suivante : <https://cmt3.research.microsoft.com/SFER2025>

Le résumé (rédigé en français selon les normes de ce template) veillera à exposer (1 page ou 2 pages maximum) les ambitions de la communication orale (15 minutes + 5 minutes de débat) qui sera faite pendant le colloque. Outre la proposition d'un titre général et de mots clés, il mettra en avant les enjeux, la problématique, les données utilisées, la méthodologie et les principaux résultats. **La sélection des communications orales pour le colloque sera faite par un comité scientifique sur la base unique de ce résumé.**

Il n'est pas demandé aux auteurs de produire obligatoirement une communication écrite pour intervenir lors de ce colloque. Néanmoins, pour celles et ceux qui rédigeront une communication originale sous la forme d'un article (en français ou en anglais), dans la perspective éventuelle d'une publication dans un futur numéro spécial de la revue *Economie rurale*, merci de l'indiquer en bas du résumé (ce sera évidemment un atout dans le processus de sélection). De même, il sera possible de présenter oralement les résultats d'un travail récent (moins de 1 an) ayant fait l'objet d'une publication scientifique (le mentionner en bas du résumé avec les sources bibliographiques correspondantes). Enfin, il est possible, notamment pour les participants non chercheurs, de proposer une analyse non publiée dans une revue scientifique, mais ayant donné lieu à des rapports, des présentations orales ou à des témoignages (merci de fournir des éléments en bas du résumé permettant de mieux cerner le contexte de cette proposition).

Le Conseil scientifique donnera le résultat de sa sélection des communications le 12 mai 2025. Un programme sera constitué sur cette base le 26 mai 2025. Les auteur(e)s retenu(e)s devront déposer sur la plateforme dédiée leur **diaporama (et éventuellement leur communication écrite) pour le 16 juin 2025.**

2) Lieu, horaires et conditions d'accès

Ce colloque bénéficie de l'appui d'un comité local d'organisation (PSAE et SADAPT).

Il se tiendra uniquement en présentiel dans les locaux du Campus Agro Paris-Saclay, 22 place de l'Agronomie, 91120 Palaiseau.

Le colloque se tiendra du 26 juin (ouverture vers 9H00) au 27 juin (fin vers 13H30) 2025.

Conformément aux précédents colloques (<https://www.sfer.asso.fr/les-colloques.html>) de la SFER (<https://www.sfer.asso.fr>), l'accès à ce colloque est ouvert à toutes les personnes intéressées, y compris à celles qui ne présentent pas de communications et à celles qui ne sont pas adhérentes à la SFER.

L'accès au colloque se fait sur inscription obligatoire (lesquelles seront ouvertes vers la mi-mai sur le site de la SFER). Ce colloque est payant pour tous les participants, y compris pour les auteur(e)s sélectionné(e)s. Les frais de participation sont fixés à 250 euros, repas du midi des 26 et 27 juin inclus. Un tarif préférentiel à 150 euros sera proposé pour les étudiants non-doctorants et les retraités. Les frais de déplacement et d'hébergement sur place seront à la charge de chacun(e).

3) Thèmes ciblés

Les communications contribueront à éclairer le thème général du colloque. Plusieurs rubriques et questions sont identifiées ci-après pour servir de guide, sans prétendre ici à l'exhaustivité :

Les politiques agricoles, les négociations de l'OMC et les politiques commerciales

- L'intégration du dossier agricole dans l'OMC était-elle légitime et indispensable ?
- Faut-il extraire l'agriculture de toute négociation commerciale, multilatérale ou bilatérale ?
- Quelles ont été les principales étapes historiques du processus de libéralisation des marchés ?
- En quoi les négociations de l'OMC ont-elles influencées les politiques agricoles ?
- Qui sont les gagnants et les perdants de la libéralisation des marchés agricoles ?
- Le mécanisme de règlement des différends est-il adapté, utile, efficace ?

Les accords de libre-échange et le multilatéralisme

- Pourquoi le GATT a-t-il pu aboutir alors que l'OMC n'y parvient toujours pas ?
- Quels sont les facteurs qui ont participé au blocage des négociations de l'OMC depuis 2001 ?
- Les accords bilatéraux ont-ils constitué une alternative à la crise du multilatéralisme ?
- Le bilatéralisme est-il devenu la norme dans les échanges de biens agricoles et alimentaires ?
- Comment interpréter la multiplication des conflits douaniers (USA-Chine, UE-USA, UE-Chine...) ?
- Quels sont les impacts mesurés ou escomptés des accords de libre-échange sur l'agriculture ?

Le commerce international de produits agricoles et agroalimentaires

- Comment évoluent les échanges de produits agricoles et agroalimentaires ?
- En quoi la hiérarchie des nations participant au commerce mondial a-t-elle été affectée ?
- Comment évoluent les stratégies des entreprises exportatrices et importatrices ?
- Comment se structurent les chaînes mondiales d'approvisionnement ?

Le commerce agricole, les normes, l'environnement et le réchauffement climatique

- La sécurité alimentaire s'est-elle améliorée depuis la signature des accords de Marrakech ?
- Dans quelle mesure certaines nations contournent-elles la réglementation de l'OMC ?
- Quels sont les impacts des normes environnementales sur les échanges ?
- Comment les crises sanitaires impactent-elles la mondialisation ?
- En quoi le réchauffement climatique influence-t-il la dynamique des échanges ?
- Quelles sont les stratégies et perspectives pour la mise en œuvre de clauses miroirs

Vers une démondialisation ou relocalisation des productions agricoles ?

- L'agriculture peut-elle être un ferment pour reconstruire l'ordre commercial international ?
- L'échec de l'OMC marque-t-il la fin de la mondialisation de l'agriculture (démondialisation) ?
- La hausse du coût de l'énergie est-il un frein aux échanges commerciaux ?
- Les consommateurs européens attachent-ils une préférence aux produits domestiques ?
- Les transitions énergétiques et agroécologiques impliquent-elles une révision des trajectoires ?

Membres du comité local d'organisation (version provisoire)

- PSAE : Stephan Marette
- SADAPT : Armelle Mazé
- SFER : Vincent Chatellier, Annie Hofstetter, Sandrine Modica, Thierry Pouch

Membres du comité scientifique (version provisoire)

- Damien Bazin (Université Côte d'Azur), Vincent Chatellier (INRAE), Jean-Marc Chaumet (CNIEL), Boris Dufлот (IDELE), Charlotte Emlinger (CEPII), Carl Gagné (INRAE), Christophe Gouël (INRAE), Stephan Marette (INRAE), Armelle Mazé (INRAE), Thierry Pouch (Chambres d'agriculture France et Université de Reims).

Partenaires du colloque



Quelques mots sur le contexte historique : 30 ans déjà !

Lorsque le cycle d'Uruguay round s'est ouvert en 1986, au moins deux informations essentielles ont émergé. La première a trait au fait que, pour la première fois depuis la formation du *General Agreement on Tariffs and Trade* (GATT), en 1947, le dossier agricole devait être traité dans sa globalité et non plus selon des modalités partielles et techniques, comme ce fut le cas par le passé. La seconde était que l'agriculture entrait de plain-pied dans la mondialisation, et que, de ce fait, elle s'exposait à un système de rivalités commerciales qui s'annonçait de plus en plus intense. Certes, l'histoire des relations internationales s'est souvent distinguée par des conflits commerciaux, mais ils n'ont concerné qu'une poignée de nations et ont porté sur quelques secteurs industriels.

Avec la négociation de 1986, les différends commerciaux ont absorbé davantage de pays et ont porté sur les biens agricoles et alimentaires. On ne se limitait plus à un duel entre l'Union européenne et les États-Unis, puisque bien d'autres nations, comme celles regroupées dans le groupe de Cairns, se sont engagées dans la négociation afin de faire prévaloir leurs points de vue, en particulier sur le thème de la concurrence déloyale occasionnée par les soutiens publics alloués aux agriculteurs européens ou américains. La rivalité américano-européenne a alors pris une autre dimension, puisque, à l'origine, ce sont les États-Unis qui ont affiché l'exigence d'un traitement global du dossier agricole.

La seconde information à retenir de ce cycle de négociation multilatérale réside dans sa durée. Ce fut le plus long cycle de discussion. Huit années de tractations. Une longue durée imputable en particulier à la question agricole et aux blocages qu'elle a suscités. Le dénouement des négociations a reposé sur des compromis et, surtout, sur la proposition de l'UE de réformer la Politique Agricole Commune (PAC) en 1992. Quelques mois plus tard, l'accord agricole était signé, clôturant ainsi et en quelque sorte le cycle de négociations. Une étape importante était franchie dans la dynamique de la mondialisation, puisqu'elle concernait désormais directement l'agriculture. Certains observateurs en ont déduit la fin de l'exception agricole.

On sait par ailleurs que ces accords commerciaux multilatéraux ont aussi déboucher sur la formation de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), véritable institution internationale, en lieu et place d'un GATT qui n'était à l'origine (1947) qu'un accord général, le projet d'une Organisation internationale du commerce ayant échoué lors de la signature des accords de Bretton Woods en 1944.

Ce qui distingue l'OMC depuis sa création en 1995, réside dans le fait que cette institution, pourtant dotée d'un organe de règlement des différends (ORD), et dont les missions ont été élargies aux services, ne soit pas parvenue à faire émerger un consensus suffisant pour qu'un nouvel accord multilatéral se substitue au précédent. Lancé en novembre 2001, le cycle de Doha n'est toujours pas, en dépit de quelques avancées significatives (fin des subventions aux exportations, facilitation du commerce, etc.), bouclé, près d'un quart de siècle après son lancement. A tel point que l'OMC est depuis, considérée comme une institution internationale en panne, à bout de souffle, en « état de mort cérébrale ». L'OMC est entrée dans une crise existentielle manifestement durable, qui, au fil du temps, n'a fait que s'aggraver. Dans ce même registre, toutes les tentatives pour relancer le cycle, et fixer un point d'aboutissement, ont échoué. Le recours de plus en plus prégnant aux négociations commerciales bilatérales et/ou régionales atteste de la volonté de contourner l'inertie de l'OMC.

A observer le comportement de pays émergents comme l'Inde, on peut légitimement se demander quelle est le degré d'influence de l'agriculture dans le blocage que connaît l'OMC depuis 2001 ? En quoi ce secteur ouvert sur l'échange international est-il à ce point stratégique pour pouvoir bloquer une négociation ? Il en découle un questionnement sur la pérennité de l'OMC, qui est sous-tendu par une interrogation sur ses finalités, ses moyens. Est-elle encore en mesure de réguler le commerce mondial de marchandises, et singulièrement de produits agricoles, et de services ? L'affirmation des normes de production signifie-t-elle que l'OMC n'est plus adaptée aux enjeux fondamentaux du commerce international ? Comment la réformer ou par quelle autre institution faudrait-il la remplacer ? Comment réactiver l'ORD ? On retiendra aussi la question de savoir si, dans le contexte actuel de tensions, pour ne pas dire de crise, dans et de la mondialisation, l'agriculture est compatible ou non avec une ouverture généralisée des marchés ?